



FACTURE ECHEANCIER

RAGAGNIN STÉPHANE
114, Avenue Michel Serres
47000 AGEN

Matériel : - BMC-TEAM ELITE 01

à Saint-Etienne, le

Fournisseur : 2 F 2 G

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro : | PANGEE-05779

La souscription de votre abonnement prend effet le 12/10/2018 pour une durée de 24 mois

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

TONNEINS - IBAN : FR7613306003909005834801274

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du au de 61.01€HT (soit 73.22€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
05/11/2018	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €	05/11/2019	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €
05/12/2018	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €	05/12/2019	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €
05/01/2019	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €	05/01/2020	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €
05/02/2019	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €	05/02/2020	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €
05/03/2019	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €	05/03/2020	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €
05/04/2019	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €	05/04/2020	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €
05/05/2019	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €	05/05/2020	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €
05/06/2019	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €	05/06/2020	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €
05/07/2019	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €	05/07/2020	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €
05/08/2019	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €	05/08/2020	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €
05/09/2019	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €	05/09/2020	138,69 €	27,73 €	0,00 €	166,42 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée. (L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.

Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.